



Carte de séjour ou la nationalité française

Par **Lily**, le **14/11/2012** à **06:31**

Bonjour,

Je suis étrangère, mon defunt mari était français, notre fils est français et fait ses études en France. J'ai perdu mon mari soudainement de crise cardiaque. Nous avons perdu notre société. Maintenant il faut que je vienne travailler en France pour entretenir mon enfant, comment je pourrais obtenir la régularisation en France pour travailler, payer les impôts et les cotisations pour assurer ma viellesse et l'avenir de mon enfant?

Par **spadotto**, le **28/11/2012** à **13:05**

je refait ma carte d'identité on me demande la copie du décret de naturalisation française ou doit je le demande